

Guide pour vivre et travailler

~Pour les ressortissants étrangers qui commencent à vivre au Japon~



Traduction provisoire
Agence des services d'immigration

Traduction provisoire



1

Les règles de la circulation routière

En tant que membres de la société, nous sommes tous tenus de respecter le Code de la route afin d'assurer la sécurité et la fluidité des déplacements des nombreux véhicules et piétons qui empruntent nos routes.

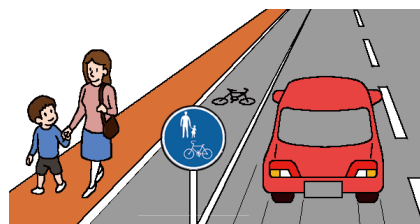
1-1

Consignes de sécurité à l'intention des piétons

(1) Marche sur les routes et les trottoirs

En règle générale, les piétons marchent sur le côté droit de la route, de sorte que les véhicules arrivent sur leur gauche.

- Les piétons doivent rester sur le côté droit de la route.
- Les piétons doivent emprunter le trottoir ou rester à l'intérieur des lignes de marquage au sol lorsqu'elles sont disponibles.



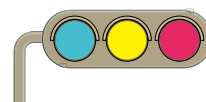
(2) Règles à observer en traversant la route

Traverser la route en toute sécurité

- Les piétons doivent traverser la route en empruntant l'intersection avec des feux de signalisation la plus proche ou un passage piétons, une passerelle ou un passage souterrain.
- Les piétons ne doivent jamais traverser une route marquée par des panneaux interdisant de traverser.
- Aux passages pour piétons, les piétons doivent indiquer clairement au conducteur leur intention de traverser en levant la main ou en le regardant, puis traverser uniquement après avoir confirmé que cela est sûr.
- Les piétons doivent s'assurer qu'aucune voiture n'approche avant de traverser la route.

Règles en matière de feux de signalisation

- Feu vert : Les piétons peuvent traverser la route.
- Feu jaune ou vert clignotant : Les piétons ne doivent pas traverser la route ; si les piétons ont déjà entamé la traversée, ils doivent soit essayer de terminer rapidement leur traversée, soit faire demi-tour.
- Feu rouge : Il est interdit aux piétons de traverser la route.



- Traverser les routes comportant des feux de signalisation à bouton-poussoir : Les piétons doivent appuyer sur le bouton pour faire passer le feu au vert, après quoi ils peuvent traverser la route.

Traverser des routes dépourvues de feux de signalisation

- Les piétons ne doivent traverser la route qu'après s'être assurés qu'aucun véhicule n'approche dans l'un ou l'autre sens.
- Avant de traverser la route, les piétons doivent s'arrêter et regarder dans les deux sens pour s'assurer qu'aucun véhicule n'approche. Si des véhicules approchent, les piétons doivent attendre qu'ils passent avant de traverser.
- Les piétons doivent continuer à regarder dans les deux sens pour vérifier si des véhicules approchent pendant qu'ils traversent la route, et marcher droit devant eux plutôt qu'en diagonale.

Règles relatives aux passages à niveau

- Avant de franchir un passage à niveau, les piétons doivent s'arrêter et regarder dans les deux sens pour s'assurer que le passage est sûr.
- Les piétons ne doivent jamais tenter de s'engager sur un passage à niveau lorsque le signal d'avertissement sonore retentit ou que la barrière du passage à niveau commence à s'abaisser.

(3) Marcher la nuit

Les piétons devraient porter des vêtements à haute visibilité ou réfléchissants la nuit.

Lorsqu'ils marchent dans la rue la nuit, les piétons devraient porter des vêtements à haute visibilité, comme le blanc ou le jaune, ainsi que des accessoires avec des matières réfléchissantes ou des lumières LED pour s'assurer que les conducteurs les voient facilement.

1-2

Consignes de sécurité à l'intention des cyclistes

(1) Cinq règles à observer pour assurer sa sécurité lorsqu'on roule à bicyclette

Règle 1. En principe, les cyclistes doivent rouler sur la chaussée et à gauche ; dans des cas exceptionnels seulement, ils peuvent emprunter les trottoirs et laisser la priorité aux piétons.



- Les bicyclettes sont considérées comme des véhicules ; en règle générale, les cyclistes doivent donc emprunter le côté gauche de la route.
- Les cyclistes doivent emprunter les pistes cyclables désignées lorsqu'elles sont disponibles.
- Si les cyclistes peuvent emprunter les trottoirs situés à gauche des routes, ils ne doivent pas gêner le passage des piétons.
- Les cyclistes doivent emprunter les pistes cyclables aménagées sur les trottoirs ou sur les routes lorsqu'elles sont disponibles.
- Les enfants de moins de 13 ans, les adultes de 70 ans et plus et les personnes souffrant d'un handicap physique sont autorisés à rouler à bicyclette sur le trottoir.

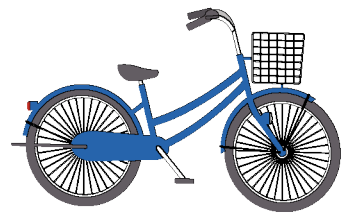
- Si les bicyclettes standard sont autorisées à circuler sur le trottoir, vous devez rester du côté de la chaussée et avancer à une vitesse qui peut permettre de vous arrêter immédiatement.
- Les cyclistes doivent s'arrêter si la progression de la bicyclette empêche les piétons d'avancer.

Règle 2. Au niveau des intersections, il faut respecter les feux de signalisation et s'arrêter pour vérifier que la route est sûre avant de s'engager.

- À une intersection équipée de feux de signalisation, vérifiez que la route est sûre et traversez une fois que le feu passe au vert.
- À une intersection où les cyclistes doivent s'arrêter temporairement, vous devez vous arrêter pour vérifier que la route est sûre avant de vous engager.

Règle 3. Les cyclistes doivent utiliser l'éclairage pour bicyclette dans la nuit.

- Les cyclistes doivent utiliser l'éclairage pour bicyclette dans la nuit.
- Les cyclistes doivent vérifier que l'éclairage de leur bicyclette est bien fonctionnel avant de l'utiliser



Règle 4. Interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool

- Il est strictement interdit aux cyclistes de rouler à bicyclette après avoir bu de l'alcool.

Règle 5. Porter un casque de vélo

- Tous les cyclistes devraient porter un casque lorsqu'ils roulent à bicyclette.
- Lorsque vous faites faire de la bicyclette à d'autres personnes, vous devez leur faire porter un casque. Les parents et les tuteurs doivent veiller à ce que les enfants portent un casque de vélo lorsqu'ils font de la bicyclette et à ce que les enfants en bas âge soient assis sur un siège vélo pour enfant ;

Autres règles

- Il est interdit de rouler à deux sur la même bicyclette et de rouler côte à côte.
- Les cyclistes ne doivent pas utiliser de parapluie ni de téléphone portable pendant qu'ils roulent.
- Les cyclistes peuvent souscrire une assurance pour couvrir les dommages causés par un accident de bicyclette et leurs propres blessures. En particulier, n'oubliez pas que vous êtes tenu de souscrire une « assurance responsabilité civile » pour vous faire indemniser pour vos dommages dans plusieurs localités, notamment Tokyo ou Osaka.

Reportez-vous à l'adresse URL suivante pour plus de détails :

<https://www.mlit.go.jp/road/bicycleuse/promotion/index.html>



(2) Utilisation des intersections

Lorsque vous tournez à droite

- Dans une intersection avec des feux de signalisation
Lorsque le feu passe au vert, le cycliste doit traverser l'intersection en ligne droite et s'arrêter du côté opposé, la bicyclette tournée vers la droite. Lorsque le feu de l'intersection passe au vert, le cycliste doit aller tout droit après avoir regardé dans les deux sens pour s'assurer qu'aucun véhicule n'approche.

- Dans une intersection dépourvue de feux de signalisation
Le cycliste doit regarder derrière lui pour s'assurer de sa sécurité, traverser l'intersection en ligne droite, puis ralentir pour tourner à droite, et vérifier qu'aucun véhicule n'approche avant de poursuivre sa route.

Lorsque vous tournez à gauche

Le cycliste doit veiller à ne pas gêner les piétons qui traversent la route.

Les pistes cyclables

Lorsqu'une intersection comporte des pistes cyclables, les cyclistes doivent rouler sur ces pistes.



1-3

Consignes de sécurité à l'intention des personnes conduisant des véhicules électriques individuels spécifiques (trottinettes électriques, etc.)

- Bien qu'un permis de conduire ne soit pas requis pour conduire des trottinettes électriques, il est interdit aux personnes de moins de 16 ans de les conduire.
- Si le véhicule ne répond pas aux normes spécifiques de taille et de structure des véhicules électriques individuels spécifiques, un permis de conduire est requis pour l'utiliser.
- Il est également nécessaire d'apposer une plaque d'immatriculation et de souscrire à une assurance responsabilité civile.
- Les trottinettes électriques doivent rouler sur le côté gauche de la route. Ne roulez pas sur le côté droit.
- Veillez à respecter tous les feux et panneaux de signalisation.
- Ne conduisez jamais une trottinette électrique après avoir consommé de l'alcool.
- Ne prêtez jamais une trottinette électrique à une personne qui a consommé de l'alcool et n'incitez pas une personne susceptible de conduire une trottinette électrique en état d'ébriété à boire.
- Ne roulez pas à deux sur une trottinette ni côte à côte.
- N'utilisez pas de parapluie ni de téléphone portable en conduisant.
- En cas d'accident, arrêtez de rouler et aidez toute personne blessée, puis signalez l'accident à la police.
- Assurez-vous de porter un casque lorsque vous conduisez une trottinette électrique.



Veillez consulter le site Web suivant pour plus de détails :

<https://www.npa.go.jp/english/bureau/traffic/index.html>



1-4

Consignes de sécurité à l'intention des conducteurs (automobiles et motocycles)

- Vous avez besoin d'un permis de conduire pour conduire.
- Vous devez présenter votre permis de conduire à la demande d'un agent de police en cas d'accident de la circulation ou d'infraction au Code de la route.
- Vous devez rouler à gauche.
- À proximité de piétons et de cyclistes, les conducteurs doivent ralentir et veiller à maintenir une distance de sécurité entre eux et le véhicule.
- Ne JAMAIS prendre le volant après avoir bu de l'alcool.
- Il est également interdit de prêter sa voiture à une personne sous l'influence de l'alcool, d'inciter une personne qui va conduire à boire de l'alcool et de demander à une personne qui a bu de l'alcool de conduire.
- Les conducteurs et les autres passagers doivent porter leur ceinture de sécurité.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent s'asseoir sur un siège auto pour enfants.
- Il est interdit d'utiliser un téléphone portable en conduisant.
- Le port du casque est obligatoire lors de la conduite d'une moto.



Reportez-vous à l'adresse URL suivante pour plus de détails :

<https://www.npa.go.jp/english/bureau/traffic/index.html>

